Image not found or type unknown

Harcélement moral employé/employeur

Par **lalamacha**, le **07/01/2016** à **23:37**

Bonjour,
Je suis en cdi depuis 5 ans et 4 mois.Depuis septembre 2015, je ne cesse d'avoir mon employeur sur le dos.Je n'entends que mon prénom dans les couloirs.Mon employeur m'a traité de "conne", que je suis bete, il ne faut pas avoir fait Saint-Cyr....et ce depuis que j'ai pris la défense de mon binome.
Je travaille en pharmacie et nous sommes rémunéré par rapport à des coefficients.Elle crie sur tout les toits que je suis la plus payée avec casi 18 ans d'expérience et que je ne "fou rien"...elle a augmenté en fin d'année 2015 tout le personnel qualifié sauf moi et notamment des employés avec seulement 18 mois d'ancienneté!.Suite à une petite altercation oral où elle me reprochait mes deux arrets de travail (2012: 2mois 1/2 et 2014:2 semaines) puis d'aller chez le kiné depuis un an, elle m'a proposé 3 semaines après une rupture conventionnelle.Le lendemain, elle m' a envoyé son comptable à nouveau pour me faire cette proposition mais à l'envers comme si c'était moi qui lui proposé.Bien sur j'ai refusé et du au stress j'ai fait une grosse poussée d'urticaire géant que j'ai fait constaté par mon médecin traitant et pris rdv avec le médecin du travail.Dois-je lui envoyer une lettre AR?Dois-je me mettre en arret maladie(ce n'est pas mon tempérament)Pouvez-vous m'orienter s'il vous plait.Bien cordialement

Par **P.M.**, le **08/01/2016** à **09:16**

Bonjour,
De toute façon, ce n'est pas vous qui pouvez vous mettre en arrêt-maladie mais le médecin traitant si votre état de santé le justifie et lui permet d'en prescrire un mais celui-ci ne serait pas éternel et il faudrait sans doute essayer de régler le problème sur le fond à condition d'avoir le maximum de preuves du harcèlement moral y compris sur un plan médical...
Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale et/ou d'une structure spécialisée pour ce genre de problème...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés